

Information à nos assurés

DERNIERES NOUVELLES DE LA LPP

Le taux minimal

Le Conseil fédéral a baissé le taux minimal de 2.0% à 1.5% dès le 1^{er} janvier 2012. Ce changement concerne avant tout les caisses minimales LPP qui sont, en principe, réassurées auprès d'une compagnie d'assurances. La CPK n'est pas directement touchée par cette décision, car elle applique son propre taux d'intérêt technique.

PRESTATIONS D'ASSURANCE

Païement en capital selon l'article 26 du règlement d'assurance

Nous vous rappelons que si vous souhaitez bénéficier d'une partie de votre rente sous forme de capital au moment de la retraite, vous devez communiquer votre décision par écrit à la Caisse au moins 3 mois avant le début du droit (délai impératif).

Par ailleurs, si vous êtes marié ou vous avez conclu un partenariat enregistré selon la loi fédérale, votre conjoint/partenaire doit donner son accord par écrit.

ADAPTATION DU RÈGLEMENT D'ASSURANCE DE LA CPK AU 1^{ER} JANVIER 2012

Suite à des changements législatifs au cours de ces dernières années, le Conseil de fondation a remis à jour le règlement d'assurance au 1er janvier 2012.

Les modifications apportées ne concernent que des adaptations formelles, afin d'être en conformité avec la législation actuelle. Les avenants 1 à 4 ont également été intégrés.

Grâce aux provisions accumulées au cours de ces dernières années, la CPK a pu procéder au passage des "Bases techniques LPP2000" aux "Bases techniques LPP2010", passage devenu nécessaire compte tenu, notamment, de l'augmentation de l'espérance de vie.

Toutefois, malgré les bons rendements réalisés ces dernières années mais compte tenu des perspectives de rendements attendues à la baisse pour les prochaines années, le Conseil de fondation a décidé de baisser le taux d'intérêt technique, actuellement de 4%, à 3.75% avec la perspective d'une baisse ultérieure à 3.5% d'ici fin 2015, quand bien même bon nombre de caisses de pensions appliquent déjà des taux inférieurs. Suite à l'abaissement du taux d'intérêt technique et à l'augmentation de l'espérance de vie, les tarifs de prestations publiés dans les annexes A, C et D du règlement d'assurance ont dû être adaptés.

Malgré tout, le Conseil de fondation est heureux de vous annoncer que **le niveau, l'étendue des prestations et le financement n'ont pas été modifiés et vos prestations restent inchangées** malgré les baisses générales de prestations annoncées par la plupart des Caisses de pensions et des assureurs. De plus, le Conseil de fondation a également maintenu les conditions de retraite anticipée favorables auprès de la CPK, sans coûts supplémentaires pour les assurés.

Le nouveau règlement d'assurance vous sera envoyé au printemps 2012 et il sera en principe déjà disponible sur notre site internet d'ici fin janvier.

HYPOTHÈQUES

Notre règlement sur les prêts hypothécaires a été remanié. Notamment, nous avons modifié le montant du prêt maximal, il a été augmenté à 80% de la valeur réelle du bien. Dorénavant, il sera possible d'acquérir un immeuble locatif de maximum 6 appartements et un deuxième prêt hypothécaire pour une résidence secondaire pourra, exceptionnellement et à conditions spéciales, être accordé. Nous avons également introduit le prêt Libor trimestriel.

Nos taux fixes actuels sont: 2 ans 0.80% / 3 ans 0.95% / 5 ans 1.40% / 7 ans 1.75% / 10 ans 2.05%.

FINANCES – PLACEMENTS

Malgré l'environnement hostile des marchés depuis le début de l'année, la Caisse enregistre néanmoins un résultat global fort honorable de -1.8% à fin novembre. De plus, la CPK est heureuse de présenter des frais d'administration et de droits de garde d'environ CHF 190.- par assuré, de très loin meilleur marché que beaucoup d'autres institutions de prévoyance comparables.

En 2011, rien n'aura épargné les investisseurs, du déplorable accident de Fukushima, à la perte du AAA de la note américaine à l'endettement impressionnant et inquiétant d'une grande partie des pays européens mais, ne l'oublions pas, également des Etats-Unis. La confiance est un mot qui disparaît dans les salles de marchés. Fort heureusement, les placements de la CPK sont bien équilibrés, avec notamment des actifs sécurisés tels que l'immobilier, les hypothèques et de fortes liquidités.

Dans le domaine immobilier, nous avons terminé un beau projet à Hunzenschwil (AG) pour un montant total de CHF 18 mio et la construction de 45 appartements. Nous poursuivons un autre projet magnifique à Bern-Brünnen d'environ CHF 42 mio pour 95 nouveaux appartements. De plus, nous investissons beaucoup dans de grandes rénovations et assainissements, afin de préserver la valeur de notre parc immobilier.

Sur le front des placements en valeurs mobilières, que ce soit en actions ou en obligations, nous mettons l'accent avant tout sur la qualité. Notre tâche est difficile, car chacun sait maintenant que même les Etats deviennent des débiteurs inquiétants, voire risqués.

Durant toute l'année, nous avons réduit notre exposition globale en USD et en EUR. Notre team de gestion est prudent et professionnel et, surtout, n'oublie jamais que les fonds qui nous sont confiés sont ceux de nos 21'000 assurés et qu'à ce titre, nous ne connaissons pas le mot "spéculation".

Nous sommes conscients que 2012 ne sera pas de tout repos, mais nous mettrons toute notre énergie pour affronter les vents difficiles et continuer de faire prospérer VOTRE Caisse de pensions.

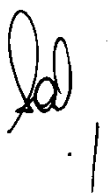
Nous espérons que toutes ces informations vous seront utiles. Il va de soi que la CPK et ses collaborateurs et collaboratrices sont à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous souhaitons d'ores et déjà de belles fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs vœux pour 2012.

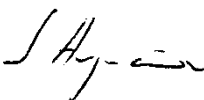
Avec nos meilleures salutations

Neuchâtel, décembre 2011

CAISSE DE PENSIONS SWATCH GROUP DIRECTION



Ph. Salomon



S. Huguenin



B. Agerba